



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

ÉLABORATION DES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

SEINE-ET-MARNE

CHÂTEAU-LANDON - PDA 02

Abbaye Saint-Séverin
Église Notre-Dame
Église Saint-André Hôtel
de la Monnaie
Hôtel-Dieu
Porte Madeleine
Tour Saint-Thugal
Tour Saint-André

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal du 11 décembre 2025 approuvant la
délimitation du Périmètre Délimité des Abords (PDA)

PDA 02 - Château-Landon – PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

Le présent rapport présente les projets de périmètre délimité des abords concernant huit monuments historiques implantés dans la commune de Château-Landon (Seine-et-Marne, 77).

Afin de faciliter la lecture du site, des enjeux et de la définition du périmètre des PDA commun, les huit monuments historiques sont traités de façon conjointe dans cette étude, à savoir :

- Abbaye Saint-Séverin
- Église Notre-Dame
- Église Saint-André
- Hôtel de la Monnaie
- Hôtel-Dieu
- Porte Madeleine
- Tour Saint-Thugal
- Tour Saint-André

Il représente la proposition de l'architecte des Bâtiments de France territorialement compétent, basée sur les études menées par l'agence AEI.

Table des matières

Démarche.....	4
Contexte législatif et réglementaire	4
Les abords : périmètre de 500 m ou PDA, périmètre délimité des abords	4
Procédure de création des PDA.....	4
Impact sur les autorisations de travaux.....	5
Analyse de la situation actuelle.....	7
Présentation, histoire et évolution de la commune.....	7
Espaces patrimoniaux	10
Monuments historiques : protection, histoire, intérêts et motifs de la protection.....	16
Immeubles concernés par la conservation des monuments historiques	24
Immeubles et territoire participant à la mise en valeur du monument	26
Immeubles formant avec les monuments un ensemble cohérent.....	37
Immeubles et territoire en abords directs du monument, mais ne présentant pas d'intérêt patrimonial.....	40
Projets de la commune et des documents d'urbanisme	41
Proposition de PDA.....	42
Objectifs généraux proposés.....	42
Enjeux identifiés.....	43
Périmètres délimités des abords proposés	44
Annexes	46

Démarche

De nombreux édifices de Château-Landon sont protégés au titre des Monuments Historiques. Par défaut, une servitude d'utilité publique s'applique autour de ces monuments, des périmètres de protection correspondent à un rayon de 500 m autour de chacun des monuments, formant une super- position de cercles.

Pour concevoir le périmètre délimité des abords, le bâti et le tissu participant à la lecture de la ville forte et de ses faubourgs ont été pris en compte. Par ailleurs, il convient également de prendre en considération les espaces et les éléments bâtis ayant un impact sur la mise en valeur du monument ainsi que les vues depuis ou vers celui-ci. Pour définir le périmètre délimité des abords, l'étude porte, sur le bâti et les formes urbaines qui participent de l'histoire et de l'écrin du monument. Pour se faire, les repérages réalisés sur site au mois de septembre 2023 ont été croisés avec une lecture historique du site.

Contexte législatif et réglementaire

Textes de référence : code du patrimoine, articles L. 621-30 à L. 621.32, et article R. 621-92 à R. 621-95.

Les abords : périmètre de 500 m ou PDA, périmètre délimité des abords

Selon le code du patrimoine (art. L.621-30), « les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords ». Les abords constituent ainsi une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Lors de l'inscription ou du classement d'un monument historique, un périmètre des abords de 500 m est automatiquement généré ; ce périmètre couvre indistinctement l'ensemble du territoire situé à moins de 500 m de tout point du monument.

Le périmètre délimité des abords (PDA) se substitue au périmètre de 500 m et cerne de manière raisonnée la partie du territoire cohérente avec le ou les monuments historiques concernés, ou dont la présence participe à leur conservation ou à leur mise en valeur. Il permet d'exclure les parties dépourvues d'enjeux patrimoniaux en lien avec le monument.

Procédure de création des PDA

L'article L. 621-31 du code du patrimoine dispose que les PDA peuvent être créés à tout moment ou lors de l'inscription, ou du classement, d'un immeuble au titre des monuments historiques, ainsi que dans le cadre de l'élaboration, la révision ou la modification d'un document d'urbanisme. Dans toutes ces situations, l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme peut proposer à l'architecte des bâtiments de France (ABF) un projet de périmètre délimité des abords. Dans tous les cas également, une enquête publique est nécessaire ; à cet égard, la procédure sur le document d'urbanisme permet de mutualiser cette étape importante de consultation et de participation du public, préalable à la validation.

En prenant appui sur la procédure d'élaboration, de révision ou de modification du document d'urbanisme, l'ABF peut également proposer des projets de PDA à l'autorité compétente. Ces projets de PDA sont susceptibles d'amélioration dans le cadre du dialogue assuré avec cette autorité comme avec les communes concernées.

Au cours du travail sur le document d'urbanisme, il revient à l'autorité compétente de consulter les autres communes intéressées par les projets de PDA.

Au terme de la finalisation du document d'urbanisme, l'organe délibérant de l'autorité compétente arrête son document d'urbanisme et se prononce sur les projets de PDA ; l'enquête publique prévue pour le document d'urbanisme portera également sur les projets de PDA (art. R. 621-93 du code du patrimoine). Les propriétaires des monuments seront consultés à cette occasion par le commissaire-enquêteur.

Au terme de la procédure, en cas d'accord de l'ABF et de l'autorité compétente sur les éventuelles adaptations des PDA proposées, le cas échéant, par le commissaire-enquêteur, les PDA sont créés par arrêté du préfet de région.

Les PDA entrent en vigueur après les mesures réglementaires de publicité : notification de l'arrêté par le préfet de région à l'autorité compétente pour le document d'urbanisme, affichage dans les mairies concernées et au siège de l'autorité compétente pour le document d'urbanisme, mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département, publication au RAA de l'État dans le département concerné.

Précisions

Rappel de la circulaire de 2004 sur les PPM : avant la réglementation sur les PDA, la création des PPM (loi SRU, 2000) avait donné lieu à la publication d'une circulaire en 2004 qui précisait que l'outil devait « réserver l'action de l'ABF aux zones les plus intéressantes situées autour d'un monument historique et d'exclure de son champ d'intervention obligatoire celles qui sont dénuées d'intérêt patrimonial et paysager. (...) Ainsi, dans les zones urbaines banales ou disparates, autour de monuments sans lien avec le tissu environnant, le nouveau périmètre doit se limiter à la proximité immédiate du monument ». Ces objectifs permettent de préciser la

démarche engagée dans l'élaboration du projet de PDA.

Chaque monument historique génère son propre périmètre délimité des abords. Lorsque deux périmètres se juxtaposent, ou se superposent, et que les enjeux le justifient, un PDA peut concerner plusieurs monuments historiques.

Il est demandé que le PDA s'attache à suivre le découpage parcellaire.

Selon le code du patrimoine, article L. 621-30 : « La protection au titre des abords s'applique à toute partie non protégée au titre des monuments historiques d'un immeuble partiellement protégé.

La protection au titre des abords n'est pas applicable aux immeubles ou parties d'immeubles protégés au titre des monuments historiques ou situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application des articles L.631-1 et L.631-2.

Les servitudes d'utilité publique instituées en application de l'article L.341-1 du code de l'environnement ne sont pas applicables aux immeubles protégés au titre des abords. »

Impact sur les autorisations de travaux

Dans le périmètre de 500 mètres autour d'un monument historique, les travaux sur un immeuble, bâti ou non bâti, sont soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) lorsque cet immeuble est situé dans le champ de visibilité du monument historique. Les travaux situés hors du champ de visibilité d'un monument historique ne sont pas soumis à l'accord de l'ABF ; ce dernier peut cependant, en fonction du projet et des enjeux, formuler des observations ou des recommandations sur le projet présenté.

Dans les PDA / périmètres délimités des abords de monuments historiques, le critère de covisibilité ne s'applique pas : tous les travaux sur un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des périmètres délimités des abords, sont soumis à l'accord de l'ABF, lequel étend sa vigilance sur les abords eux-mêmes par-delà la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques.

Dans les abords, « les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des abords, sont soumis à une autorisation préalable. L'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur d'un monument historique ou des abords » (code du patrimoine, art.

L.621-32).

Travaux soumis à une autorisation au titre du code de l'urbanisme. Selon l'article L.632-2 du code du patrimoine, « le permis de construire, le permis de démolir, le permis d'aménager, l'absence d'opposition à déclaration préalable, l'autorisation environnementale prévue par l'article L. 181-1 du code de l'environnement ou l'autorisation prévue au titre des sites classés en application de l'article L. 341-10 du même code tient lieu de l'autorisation prévue à l'article L. 632-1 du code du patrimoine si l'ABF a donné son accord, le cas échéant assorti de prescriptions motivées. À ce titre, il s'assure du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant ». L'ABF s'assure ainsi que les travaux ne portent pas atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques, ni aux abords de ces monuments en tant que tels.

Possibilité de recours. En cas de désaccord avec l'avis de l'ABF, l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'urbanisme peut faire recours contre cet avis auprès du préfet de région, dans les sept jours après réception de l'avis. Le demandeur peut lui-même faire recours auprès du préfet de région, dans les deux mois après avoir reçu la décision de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'urbanisme, si cette décision est basée sur un refus d'accord de l'ABF. Pour la bonne compréhension de ces possibilités de recours, voir l'article L. 632-2 III du code du patrimoine et les articles R. 423-68 et R. 424-14 du code de l'urbanisme.

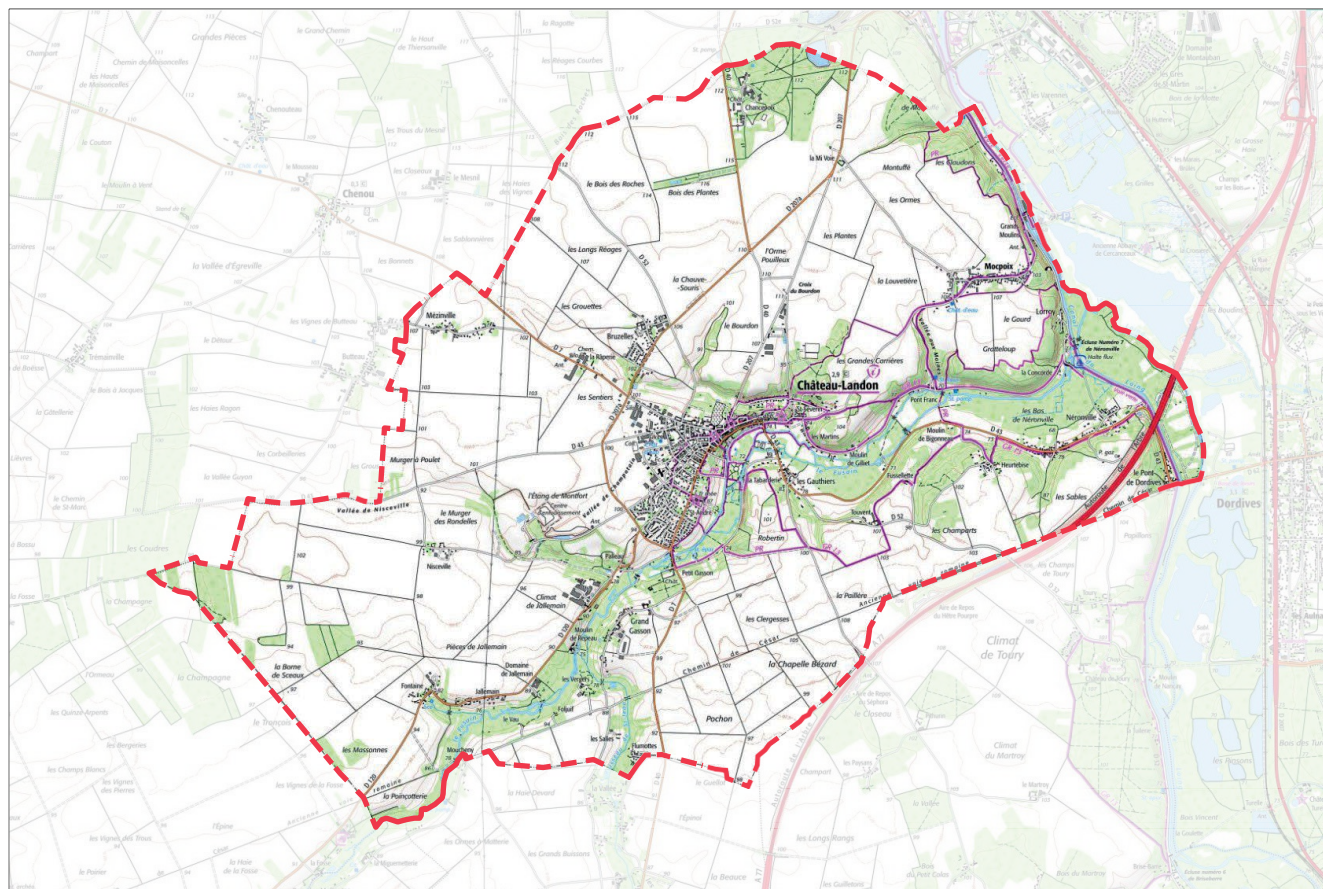
Travaux non soumis à une autorisation au titre du code de l'urbanisme. Selon l'article R. 621-96 du code du patrimoine, les travaux non soumis à une autorisation délivrée en application du code de l'urbanisme ou du code de l'environnement doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation déposée en mairie. Le dossier précise notamment la qualité du demandeur (propriétaire, mandataire, personne autorisée à exécuter les travaux...), la localisation du ou des terrains (adresses précises) et leur superficie, ainsi que la nature des travaux envisagés. Pour plus de précision, voir les articles R. 621-96 à R.621-96-17 de ce code).

Par-delà cette présentation succincte des régimes d'autorisation de travaux et de recours, il est conseillé de se reporter aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur sur le site legifrance.fr où il sera possible de prendre connaissance des textes de manière complète.

Analyse de la situation actuelle

Présentation, histoire et évolution de la commune

Situation



Carte topographie IGN

0 500m

La commune de Château-Landon s'étend sur 29,35 km², elle se situe au sud du département de Seine- et-Marne, en limite du Loiret.

Château-Landon fait partie de l'arrondissement de Fontainebleau et de la communauté de communes Gâtinais-Val de Loing. Elle est limitrophe des communes suivantes :

- Souppes-sur-Loing,
- Dordives,
- Nargis,
- Prefontaines,
- Sceaux-du-Gâtinais,
- Mondreville,
- Chenou,
- Bougligny.

Château-Landon présente un relief marqué, façonné par le Fusain, le Loing et le ruisseau de Saint-Jean. Le réseau hydrographique de la commune se compose ainsi de cinq cours d'eau : la rivière le Loing en bordure est de la commune, le Fusain affluent du Loing, un bras du Fusain, le ruisseau de Saint-Jean affluent du Fusain, le canal du Loing qui conflue avec le Loing

La commune est concernée par le site inscrit de la vallée du Fusain (décret du 28 février 1969). Trois grandes entités paysagères sont identifiées sur le territoire :

- le plateau agricole au Nord et au Sud du Fusain,
- les boisements qui s'installent dans la vallée du Fusain et à la limite de Souppes-sur-Loing,
- les espaces urbanisés au Nord du Fusain à un kilomètre environ du Loing.

Château Landon s'installe sur les coteaux et le Plateau Nord de la vallée du Fusain. Cette situation géographique permet de dégager des vues sur le village depuis la vallée ainsi que depuis le plateau agricole.

L'autoroute A77 traverse l'extrémité est du territoire de la commune sur une distance d'environ un kilomètre. L'échangeur 17, situé à Souppes-sur-Loing au nord-est de Château-Landon, permet d'accéder

Synthèse historique

- **Préhistoire et Antiquité**

Le site est occupé depuis la préhistoire. L'archéologie a mis au jour près de vingt sites préhistoriques, leur étude a permis d'estimer que l'origine de la ville remonte à cette époque.

Les Gaulois construisent un oppidum sur l'éperon rocheux. Le site est assiégé par Jules César en 52 av. J.-C. il est mentionné sous la toponymie «Vellaunodunum».

- **Période médiévale**

Une église y est bâtie après la mort de Saint Séverin en 507 sur la commune. Par la suite c'est une grande abbaye qui prend le nom de Saint-Séverin, elle est dotée en biens et en riches revenus par Sigebert 1er, roi de Metz, frère de Chilpéric 1er.

La dynastie des Plantagenêts née à Château-Landon, en 1043, avec Foulque IV d'Anjou. La ville appartient au « pagus Wastinensis » dont Château-Landon sera la capitale.

En 1068, le Gâtinais entre dans le domaine royal. Devenant prévôté royale du bailliage de Sens, puis de Nemours. La ville prospère au Moyen Âge. Il s'y déroule d'importants foires et marchés.

Château-Landon fait partie des 17 villes « drapantes » de France.

À partir du XIIe siècle, l'abbaye devient le lieu d'un pèlerinage annuel.

La présence de trois églises paroissiales (Notre-Dame, Sainte-Croix et Saint-Thugal, plus l'église Saint- Séverin de l'abbaye du même nom), de quatre abbayes (Saint-Séverin, Cercanceaux, Ponfaut et Néronville) et du prieuré Saint-André démontre la prospérité de la ville à cette période. C'est un lieu de passage et de commerce, en raison de sa proximité avec les foires de Lagny-sur-Marne et Provins.

En 1426, les Anglais brûlent Château-Landon après leur échec du siège de Montargis. Réfugiée dans l'abbaye, la population y met le feu par mégarde ; un grand corps de logis est ainsi détruit, et les Anglais investissent l'abbaye. S'y fortifiant, ainsi que dans le château de la ville forte, ils y restent jusqu'à ce qu'ils en soient chassés en 1437. En 1468, ils reprennent la ville et la brûlent en entier.

- **Époque moderne**

En 1552, la ville comprenait 3 000 foyers. Mais «l'hérésie» et les guerres successives conduisent au dépeuplement de la ville.

La ville est pillée à de multiples reprises en 1567, en 1587 et en 1589.

- **Époque contemporaine**

L'abbaye disparaît à la Révolution.

Château-Landon développe alors une activité basée sur l'extraction et la taille de la pierre.

En 1860, le chemin de fer dessert la commune avec la mise en service de la gare de Souppes - Château- Landon, facilitant les déplacements des habitants et le développement économique.

En janvier 1910, la carrière de Lorroy s'effondre brusquement en raison de la crue exceptionnelle des cours d'eau.

Après la Seconde Guerre mondiale, la ville connaît un nouvel essor en devenant un important pôle céréalier français et développe l'activité touristique.



Carte de Cassini, zoom sur
Château-Landon, 1756-1815,
Géoportail



Carte d'État Major, zoom sur
Château-Landon, 1820-1866,
Géoportail



Photographie aérienne, prise de vue
du 01/05/1961, IGN, C2318-
0031_1961_F2318-2518_0177

Espaces patrimoniaux

- **Abords des Monuments Historiques (périmètre automatique)**

L'espace aujourd'hui protégé dans le périmètre automatique des abords comprend 4 grandes unités urbaines et paysagères.

La première correspond à l'**ancienne ville forte de Château Landon**.

Cette grande unité urbaine, noyau historique, est déjà totalement représentée sur le cadastre napoléonien. La ville s'installe linéairement autour de la rue de la ville Forte et de la rue du Bas Larry parallèlement au Fusain, cours d'eau qui irrigue le territoire.

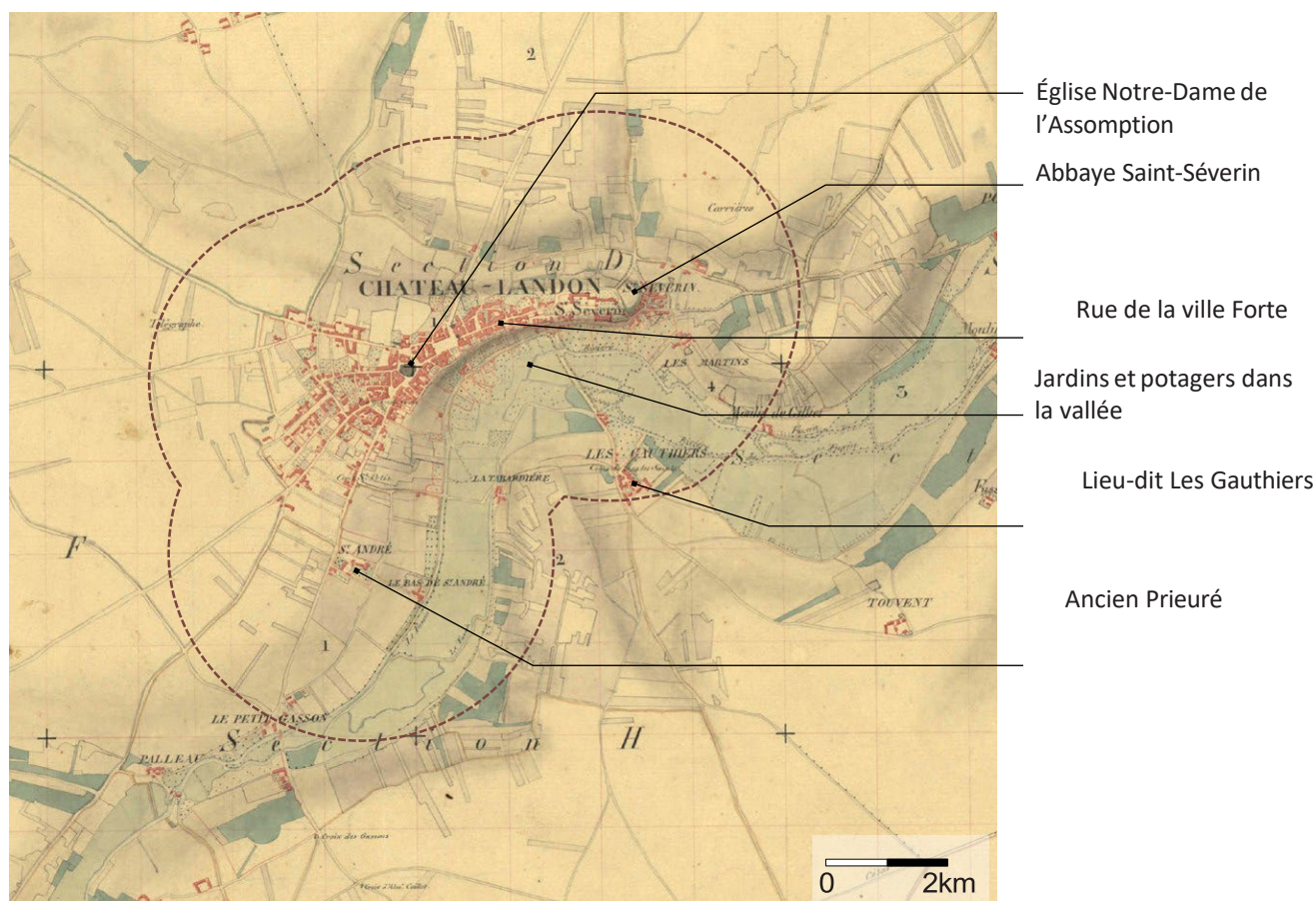
Autour des voies sinueuses, héritées de la ville médiévale, des maisons de ville, maisons bourgeoises et hôtels urbains s'installent à l'alignement sur rue.

La ville bâtie sur un éperon rocheux s'installe entre deux grandes unités paysagères : **le plateau agricole**, les surfaces cultivées sont indiquées dans un pochage gris sur le plan du XIXe siècle, ils ont été aujourd'hui en partie mités par des pavillons et **la vallée du Fusain** où certains bras d'eau ont été canalisés pour alimenter les moulins.

La vallée n'est pas bâtie, en raison des caprices des cours d'eau. Des jardins potagers et des pâtures qui bordent les bras du cours d'eau. Plus récemment des installations sportives ont été aménagées.

Sur le cadastre napoléonien, on distingue également aux portes de la cité enclose de murs, de petits faubourgs et un hameau, Les Gauthiers, indépendant sur la rive Sud du Fusain.

Ces petits faubourgs se sont très largement densifiés et étalés le long des grands axes viaires, formant à l'est et à l'ouest de l'ancienne ville forte des **quartiers nouveaux de lotissements et de bâtiments d'activités**.





Silos à grains

Équipement scolaire et surface commerciale

Lotissement pavillonnaire

Abbaye Saint-Séverin Route de Courtry Cimetière

Installations sportives Les

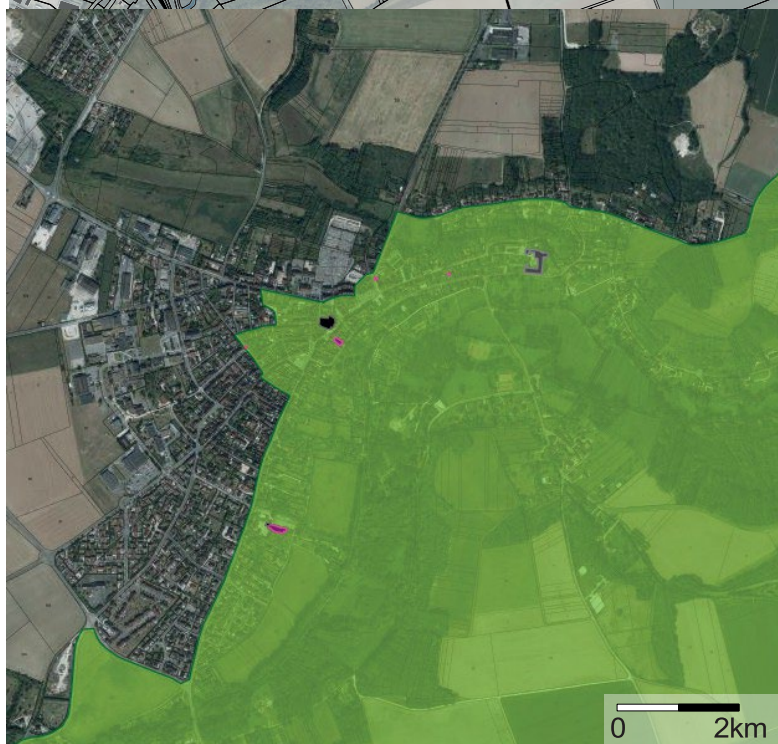
Gauthiers

Lotissement pavillonnaire des 60's

Cadastrre actuel et photographie aérienne, indication du périmètre automatique de protection actuel

Site inscrit de la vallée du Fusain

Le code de l'environnement protège par ailleurs les abords directs des édifices Monument Historique au titre du code de l'environnement. Le site inscrit est formé par la vallée du Fusain à la confluence du Fusain et du Loing. Ces limites sont : au nord le promontoire de Château-Landon, au sud le plateau et à l'ouest le Loing.



Photographie aérienne, indication du périmètre du site inscrit Vallée du Fusain



1- Rue du Lieutenant Charron



2- Rue de l'Enfer



3- Rue Charles de Gaulle



4- Chemin de la Haie de Banse



5- Route de Nisceville



6- Rue de la République



7- Rue de la Ville Forte



8- Place du Général de Gaulle



9- Rue du Bas Larry



10- Rue de Chèvre



11- Rue de la Ville Forte



12- Place du Larry

Reportage photographique



13- Rue de la Monnaie



14- Rue du Gâtinais



15- Rue Grande



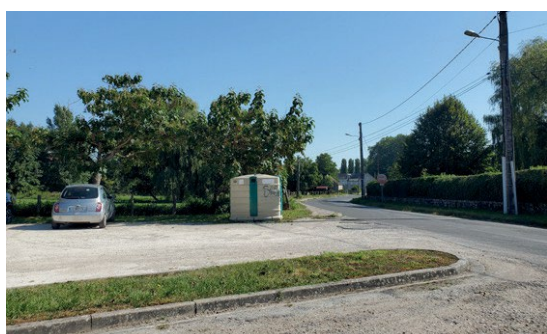
16- Boulevard Carnot



17- Rue du Gâtinais



18- Rue André Gauquelin



19- Rue de la Cave Calot



20- Les Gauthiers



21- Vallée du Fusain



22- Vallée du Fusain



23- Ruelle de la Croix de Pierre



24- Les Gauthiers

Monuments historiques : protection, histoire, intérêts et motifs de la protection

Abbaye Saint-Séverin



Localisation : Rue de la Ville Forte Château-Landon
Références cadastrales : AN 65 et AN66
Date et niveau de protection : Inscription par arrêté du 18 mars 1926 Classement par arrêté du 3 juillet 1937
Précision sur la protection de l'édifice : Bâtiment conventuel : inscription par arrêté du 18 mars 1926 Restes de l'église, du cloître et de la crypte : classement par arrêté du 3 juillet 1937
Auteur de l'édifice -
Description Fondée vers 545 par Childebert 1er, fils de Clovis, l'abbaye Saint-Séverin conserve la sépulture et les reliques du saint éponyme qui œuvra à la guérison du célèbre roi des Francs. Celle-ci connaît dès le Haut Moyen-Age une certaine prospérité liée au pèlerinage dédié à son saint patron. Au XIIe siècle, le rayonnement de l'abbaye se confirme, comme le montrent l'extension et la qualité des constructions. L'appui de Philippe-Auguste joue certainement un grand rôle dans la transformation majeure de l'abbaye, lui donnant cet aspect de forteresse, que les apports et réparations pratiqués ensuite n'ont pas effacé. Les exceptionnelles peintures murales réalisées dans la deuxième moitié du XIIe siècle pour la crypte de l'abbaye contribuent à magnifier son aura, entretenue par la communauté des chanoines de Saint-Augustin qui la dirigent. De nombreux personnages célèbres y feront halte comme Thomas Beckett, archevêque de Canterbury qui consacre la nouvelle abbatale en 1167. Abritant jusqu'à la Révolution une communauté de religieux séculiers, de l'ordre des Augustins, l'abbaye en partie détruite est vendue comme bien national avant de devenir à partir de 1892 un « asile de vieillards et d'incurables de tout âge » selon les termes de l'époque. Devenu maison de retraite départementale en 1965, l'établissement fait l'objet d'un important programme de modernisation de 1999 à 2012, comprenant la restauration et l'extension des bâtiments permettant aujourd'hui d'héberger 90 résidents.

Église Notre-Dame



Localisation : Place du Général Leclerc Château-Landon
Références cadastrales : AM 222
Date et niveau de protection : Classement par liste de 1840
Précision sur la protection de l'édifice : Eglise en totalité
Auteur de l'édifice -
Description Cet édifice hybride regroupe 4 siècles d'architecture. Le roman primitif des Xe et XIe siècles s'ex- prime dans le portail central ainsi que dans les piliers du côté nord de la nef. Le XIIe siècle se retrouve dans le transept et le cœur avec de superbes chapiteaux ainsi que dans l'amorce du clocher dont les étages ne furent terminés qu'aux XIIIe et XIVe siècles. L'agrandissement de l'église au XIVe siècle a nécessité la reprise des arcades sud de la nef permettant l'élargissement du bas-côté sud. Son clocher, visible de loin, domine la région de ses 57 mètres. Il est divisé en trois registres, tra- versés de part en part par la lumière et le vent. La nef est composée de trois vaisseaux (dont deux bas-côtés). Édifiée en pierre calcaire de la région, l'église offre un contraste étonnant entre la nef et le bas-côté gauche de construction romane, aux piliers trapus, et son transept et son chevet du XIIe siècle qui marquent l'époque de transition romano-gothique. Les chapiteaux de la porte sont ornés de portraits entourés de palmettes. La nef est flanquée au sud d'un bas-côté épousant la courbe de la rue.

Église Saint-André



Localisation : Route de
Montargis Château-
Landon

Références cadastrales : AL
18

Date et niveau de protection : Inscription par
arrêté du 23 janvier 1987

Précision sur la protection de l'édifice : Vestiges
en totalité

Auteur de l'édifice

-

Description

La tour et l'église sont les vestiges d'un prieuré clunisien rattaché à l'abbaye de Ferrières-en-Gâtinais. Simple chapelle au Xe siècle, les lieux sont transformés e, établissement monacal au milieu du XIIe siècle pour accueillir des moines bénédictins.

Son état actuel témoigne des vicissitudes subies au cours des siècles, similaires à celles de bien d'autres monuments de la ville notamment de la guerre de Cent Ans et des guerres de Religions.

Hôtel de la Monnaie



Localisation :
Rue de la Monnaie
Château-Landon

Références cadastrales : AM
766

Date et niveau de protection : Inscription par
arrêté du 18 mars 1926

Précision sur la protection de l'édifice : Façade et
travée en retour à gauche

Auteur de l'édifice
-

Description

Ce beau monument civil dans la ville ouverte servait de bureau de change dont il ne reste aujourd'hui que le porche avec son pignon du XIVe siècle et ses fenêtres de façade de style renaissance.

Sous Charles le Chauve, Château-Landon possédait un atelier monétaire qui devait exister sous les premiers capétiens.

Cependant, lors du rattachement du Comté du Gâtinais au domaine royal de Philippe 1er en 1068, l'atelier a retrouvé une pleine activité avec les deniers en argent «Landon Castra, Nandonis Castra».

A cette époque de grande diffusion d'ateliers monétaires en occident, on battait donc monnaie à Château-Landon dans des caves aménagées et protégées.

Sous Philippe Auguste en 1180 lors de l'unification monétaire du royaume, ces ateliers furent supprimés.

Le développement commercial de l'époque avec les foires commerciales très actives a généré de nouvelles techniques de crédit.

Le rôle des changeurs y est donc devenu essentiel ce qui a conduit à la création de cette maison de change sous Charles XI en plein quartier des marchands : actuelle rue Grande.

Hôtel-Dieu



Localisation :
29 rue Jean Galland
Château-Landon

Références cadastrales : AM
234

Date et niveau de protection :
Inscription par arrêté du 20 novembre 1986

Précision sur la protection de l'édifice : Hôtel
Dieu en totalité

Auteur de l'édifice
-

Description
Jean Vère, abbé de Saint-Séverin, cède en 1178 une terre sur laquelle Guillaume aux Blanches Mains, archevêque de Sens, fait construire et dote un hôtel-Dieu. Edifice construit pour le bien des pauvres et l'accueil des pèlerins venus se recueillir sur les reliques de Saint-Séverin et Saint-Thugal ainsi que ceux des pays rhénans rejoignant le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.
Il s'agit d'un des rares Hôtels-Dieu subsistant en région parisienne, bien que détruit en partie au XVII^e siècle. La répétition des niches dans le mur de la cour d'entrée révèle que la salle des malades était primitivement plus grande.
La grande salle voûtée en série de trois berceaux reposant sur leurs quatre piliers carrés est très proche de l'esprit roman rencontré à l'église de Tournus.

L'hôtel-Dieu de Château-Landon devient en 1840 une école pour fille puis une école de Stéréotomie.

Après une récente restauration, l'ancien Hôtel Dieu accueille un lieu dédié à la culture.

Porte Madeleine



Localisation :
6 route de Souppes
Château-Landon

Références cadastrales : AN
169

Date et niveau de protection : Inscription par
arrêté du 8 juin 1926

Précision sur la protection de l'édifice : Tour en
totalité

Auteur de l'édifice

-

Description

La Tour Madeleine est l'une des tours du rem- part que Charles VI autorisa aux bourgeois de Château-Landon. Malgré les pillages, les incendies et l'usure du temps, celui-ci montre encore d'appréciables vestiges ; il sert en divers endroits de support à des constructions d'un passé plus récent sous lesquelles il disparaît. Il enferme le bourg administratif médiéval, ouvert, sur l'extérieur par quatre passages donnant sur les 4 points cardinaux. Deux seulement subsistent : les poternes Nord et Sud. Un chemin de ronde le coiffait, doublé, fait assez rare, par un second passage inférieur qui faisait le tour de la ville.

Des tours renforçaient régulièrement la mu- raille. A l'image de la tour Madeleine la mieux conservée aujourd'hui.

D'une hauteur de 9 mètres pour 6,50 de dia- mètre, cette tour massive adossée aux remparts communique par sa partie supérieure avec le chemin de ronde, visible sur une cinquantaine de mètres vers l'Est. Avec ses 3 mètres d'épaisseur à la base, elle est construite en blocage de pierrailles et silex noyée dans le mortier, percée de 3 meurtrières à mi-hauteur.

Tour Saint-Thugal



Localisation :
26, rue de la Ville Forte
Château-Landon

Références cadastrales : AN
125

Date et niveau de protection : Inscription par
arrêté du 18 mars 1926

Précision sur la protection de l'édifice : Tour en
totalité

Auteur de l'édifice
-

Description
Installée sur les défenses de la ville à côté de la
Poterne Sud qui est un passage ouvert dans les
remparts conduisant à la vallée du Fusain, l'église
Saint-Thugal en est sans doute le plus ancien
monument.
A l'origine cet édifice fut construit par les moines de
Saint-Séverin en reconnaissance de la protection qui leur
fut accordée par la ville lors du siège des saxons en 774.

Dédiée à Saint-Étienne, cette église prit au Xe siècle
Saint-Thugal pour patron pour avoir
recueilli les reliques sauvegardées par les moines de
Tréguier fuyant les envahisseurs normands.

Il subsiste qu'une tour à 6 étages soutenue par des
contreforts au niveau de l'abside méridionale aujourd'hui
disparue avec sa nef à collatéraux dont il ne subsiste que
les chapiteaux toujours présents dans les habitations.

Tour Saint-André



Localisation : Route de
Montargis Château-
Landon

Références cadastrales : AL
19

Date et niveau de protection : Classement par
arrêté du 25 janvier 1990

Précision sur la protection de l'édifice : Tour en
totalité

Auteur de l'édifice

-

Description

Datant du milieu du XIIe siècle, ce vestige d'une imposante abbaye clunisienne est l'un des plus beaux monuments de la cité. Très endommagée, elle fut réduite au XVIe siècle à un prieuré. Elle appartient longtemps à l'abbaye de Ferrières-en-Gâtinais. Elle était déjà fort délabrée au moment de la Révolution en 1789.

Au-delà d'un bâtiment agricole adossé à la tour, il subsiste encore à 40 mètres, le fronton de l'ancienne église avec ses trois fenêtres en arc brisé.

Immeubles concernés par la conservation des monuments historiques

Ce chapitre décrit les édifices adossés et accolés aux monuments historiques dont les travaux pourraient avoir directement un impact sur les éléments protégés et leurs conservations.

Tour Saint-Thugal

La tour était adossée aux remparts.

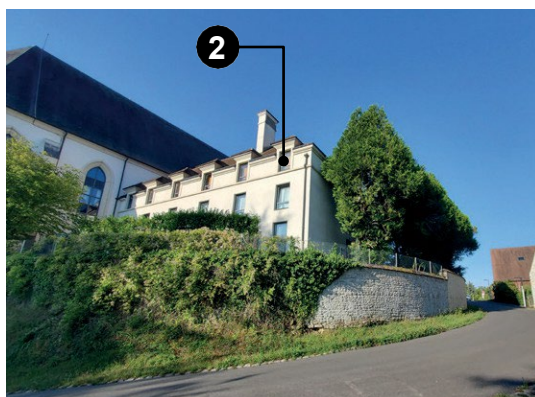
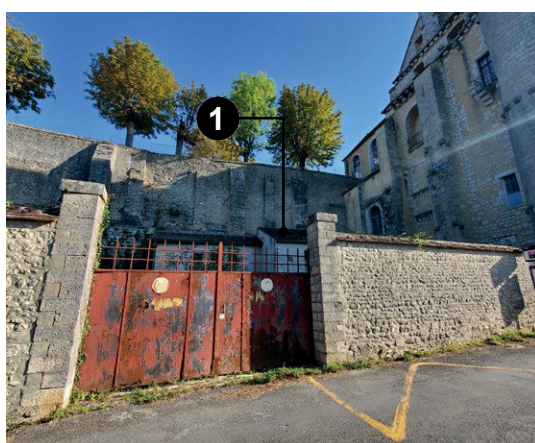
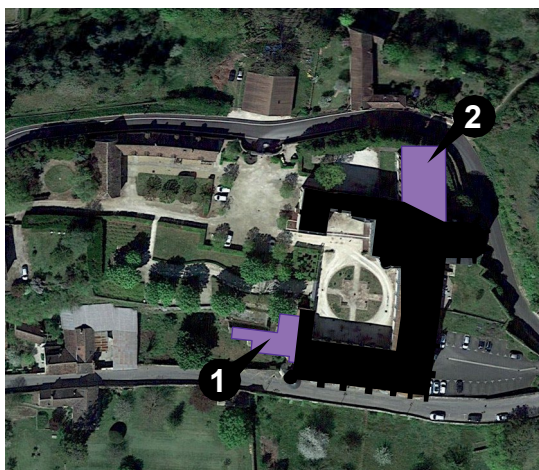
Aujourd'hui plusieurs bâtiments sont accolés à la tour sur son flanc Nord et Ouest. Il s'agit de maisons ouvrant sur les jardins et sur la rue de la ville forte.



Abbaye Saint-Séverin

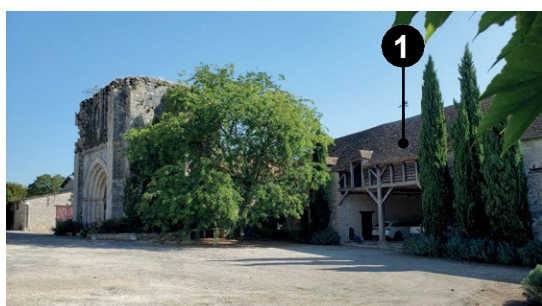
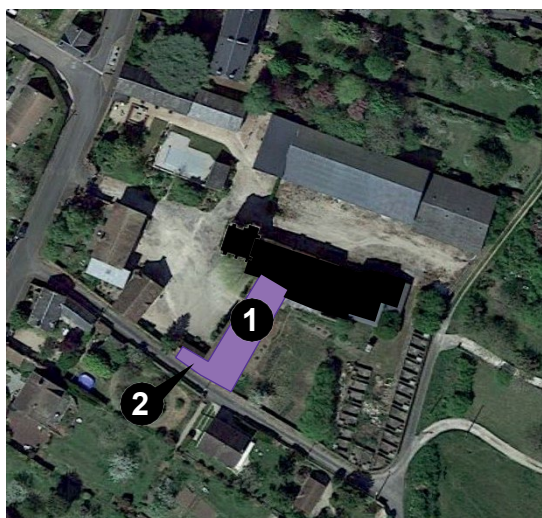
Dans l'enclos de l'ancienne abbaye, certains édifices ne sont pas protégés, mais sont adossés aux bâtiments protégés.

Autour de la cour ouvrant sur la rue Saint-Séverin, ceux sont de petits bâtiments de services et appentis qui sont installés aux pieds des remparts. Côté Nord, un bâtiment abritant des bureaux s'adosse sur l'église de l'ensemble conventuel.



Église Saint-André et tour Saint-André

Les monuments historiques correspondent aux vestiges d'un ensemble conventuel. Des bâtiments de ferme ont pris appui sur les édifices protégés.



Immeubles et territoire participant à la mise en valeur du monument

Cinq monuments s'installent dans les limites de la ville forte.

Ce secteur présente encore aujourd'hui un tissu dense construit autour d'une trame viaire sinueuse qui suit les courbes de niveau de l'éperon rocheux.

Le paysage urbain y est emblématique d'une cité d'héritage médiéval. La densité bâtie y est importante avec une forte emprise des constructions, des espaces non bâtis de faible dimension et des implantations à l'alignement et en limites séparatives.

Les fronts bâtis structurent le paysage des voies et des places de la cité.

Le bâti se compose d'hôtels urbains, de quelques maisons de notables sur la rue de la ville Forte et de nombreuses petites maisons de bourg qui s'élèvent en R+1+C et R+2+C le long des voies les plus proches de l'église Notre-Dame.

Les cinq monuments sont en «harmonie» avec le paysage et le tissu de l'ancienne cité forte, ils sont les témoins bâtis de la cité médiévale et du début de la Renaissance.

Dans le centre, des opérations contemporaines ont été réalisées ponctuellement pour agrandir certains édifices (hôtel de ville, tour de Saint-Thugal) ou renouveler le bâti (autour de la place du Marché).

Le bâti de la cité forte participe pleinement à la mise en valeur des monuments protégés dans le centre-bourg de Château-Landon et à la compréhension de la formation du village.

Église Notre-Dame



Dans son environnement très proche, l'église se découvre au croisement des voies et grâce aux petites placettes qui se forment au croisement des rues. Aucune percée ou curetage d'ampleur n'ont été réalisés pour dégager des vues ou simplement donner plus de recul sur l'une de ces façades.

Malgré un tissu environnant très dense, le gabarit de l'édifice et son clocher permettent de repérer l'église Notre-Dame, elle se distingue dans son environnement urbain par sa volumétrie et la hauteur de son clocher. Il est à noter que les espaces publics autour de l'église ont fait l'objet d'un réaménagement récent avec l'installation de pavés sur l'ensemble des espaces piétons.



1- Place de la République



2-Rue Notre-Dame



3- Rue Jean Galland



4- Rue de Nemours



6- Rue du Gâtinais



7-Place du Marché



Le monument historique est visible dans le lointain en raison de la hauteur du clocher. Il émerge dans le paysage urbain, y compris depuis les axes d'entrée dans Château Landon. Route de Souppes, la perspective est accentuée par le double alignement arboré. L'édifice est principalement visible sur l'ensemble de son flanc sud en raison de la topographie.



8- Route de Souppes



9-Vallée du Fusain



10-Depuis l'accès Ouest de la ville



11-Depuis l'accès Est de la ville

Hôtel-Dieu



L'hôtel-Dieu s'inscrit dans l'alignement bâti de la rue du Bas Landy. Sa hauteur est en cohérence avec les édifices mitoyens, il ne se voit donc pas depuis le lointain, mais se découvre au cours de la promenade. Les contreforts de la façade Sud Est permettent de deviner l'édifice remarquable entre les maisons de bourg. Notons que son fronton sur rue a été repris dans la maison mitoyenne.

Côté Nord, l'édifice est signalé par la signalétique de l'office de tourisme et l'espace culturel l'Hôtel Dieu (vitrine).



1- Rue du Bas Larry



2- Rue du Bas Larry



3- Rue du Bas Larry



4- Rue du Bas Larry



5- Maison de la pierre, centre culturel l'Hôtel Dieu, rue Jean Galland

Porte Madeleine



La tour Madeleine est l'une des tours du rempart que Charles VI autorisa aux bourgeois de Château-Landon. Malgré les pillages, les incendies et l'usure du temps, celui-ci montre encore d'appréciables vestiges. La tour, adossée au rempart, ne le dépasse aujourd'hui que de 2 mètres. D'une hauteur globale de 9 mètres pour 6 m 50 de diamètre, cette tour massive communique par sa partie supérieure avec le chemin de ronde, visible sur une cinquantaine de mètres vers l'Est, il est masqué ensuite par des bâtiments du XVIII^e siècle. Sa hauteur s'accorde avec celle des édifices mitoyens, notamment la maison de ville qui abrite aujourd'hui l'office de tourisme. Un alignement de tilleuls limite par ailleurs les vues depuis le Nord/Ouest.



1- Place Hirschchorm



2- Rue Hetzel



3- Route de Nemours



4- Route de Nemours



5- Place Hirschchorm



La tour Saint-Thugal s'installe dans la profondeur de la parcelle. C'est sans doute le plus ancien monument de la ville. Bien que sa petite flèche pyramidale ait été détruite au début du XXe siècle, elle présente toujours une hauteur importante qui la distingue dans la skyline de la ville. Cependant la densité bâtie de la rue de la Ville Forte entraîne des vues en « pointillé » sur la tour depuis la cité. En revanche la tour est un repère important depuis la rue du Bas Larry. La tour s'inscrit parmi les jardins et murs de soutènement qui accompagnent le flanc sud de la ville.



1- Rue du Bas Larry



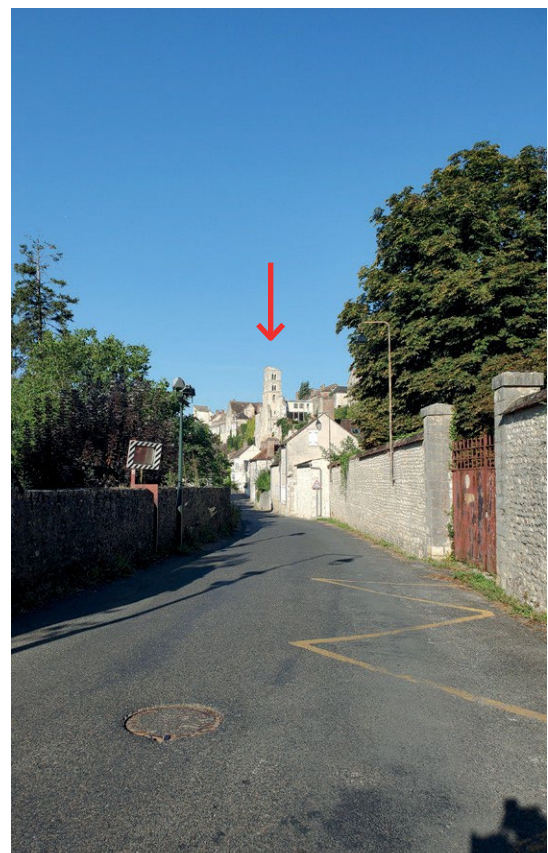
2- Rue de la ville Forte



3- Rue du Bas Larry



4- Rue du Bas Larry



5- Rue du Bas Larry



Le monument historique est visible dans le lointain en raison de sa hauteur principalement depuis le sud au bénéfice de la très large ouverture visuelle de la vallée du Fusain.



6-Rue du Bas Larry



7-Chemin de la Haie de Banse



8-Vallée du Fusain

Abbaye Saint-Séverin



1- Rue de la ville Forte



2- Rue de la ville Forte



3- Rue de la ville Forte

Les bâtiments et vestiges se situent à l'extrême est de l'ancienne ville fortifiée.

Si l'église et l'abbaye subirent au cours des siècles de multiples restaurations, il demeure aujourd'hui un ensemble qui se distingue dans le paysage de Château-Landon.

Le bâtiment conventuel est adossé à l'escarpement rocheux. La longue façade qui regarde la vallée est soutenue par six contreforts; l'angle du corps de logis regardant la ville est protégé par la haute tour ronde contenant un escalier. Autour de ce corps de logis, d'aspect imposant, se groupent des restes de constructions assez nombreux. Les styles des XIIe, XVe et XVIe siècles, trois époques où l'abbaye fut l'objet de réparations importantes sont encore repérables aujourd'hui. . Abritant jusqu'à la Révolution une communauté de religieux séculiers, de l'ordre des Augustins, l'abbaye fut vendue comme bien national et en partie détruite ou transformée en locaux d'habitation.

L'ensemble est devenu hospice pour vieillards indigents, en mai 1892. Aujourd'hui l'ancienne abbaye abrite une maison de retraite. L'édifice bénéficie d'un certain isolement dans Château-Landon. L'ensemble est particulièrement visible depuis le côté Est. Depuis le centre-ville aucune vue n'a pu être repérée sur l'abbaye en raison de la densité et la sinuosité des voies. Seul le portail, qui s'inscrit dans la perspective de la rue de la Ville Forte, permet de deviner l'ensemble et sa monumentalité.

Les jardins qui accompagnent l'ancien ensemble conventuel ont été en partie reconvertis en aire de stationnement.



4- Rue de Saint-Séverin



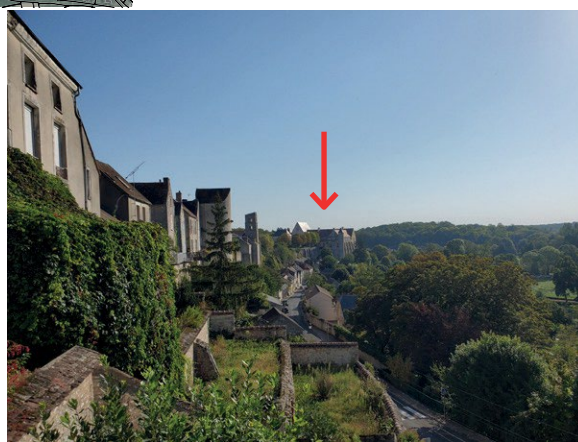
5- Rue de la ville Forte



Le monument historique est visible dans le lointain en raison de son isolement, mais aussi de sa position et de sa construction adossée à l'éperon rocheux.



6- Vallée du Fusain



7- Place du Larry



8- Rue Saint-Séverin



9- Rue du bas Larry



10- Rue Saint-Séverin

Hôtel de la Monnaie



Ce monument civil, près de l'ancienne halle, fut le bureau de change qui se trouvait dans le quartier juif de la ville médiévale. Le pignon est du XIV^e siècle et les 2 fenêtres de la Renaissance.

L'édifice s'installe, en léger avancement, de l'alignement tenu par les petites maisons de bourg, fermes et pavillons. La façade et le porche de l'hôtel débordent d'environ 1,50 mètre, rendant la partie protégée très visible. Le gabarit de l'édifice est en cohérence avec les édifices avoisinants, constitués de petites maisons de ville, pavillons et fermes, seul le pinacle situé au sommet du fronton émerge dans le paysage urbain. Notons que la Grande Rue offre une très longue perspective cadrée sur l'édifice. Les maisons de ville et bâtiments d'activité qui la bordent appuient cette perspective.



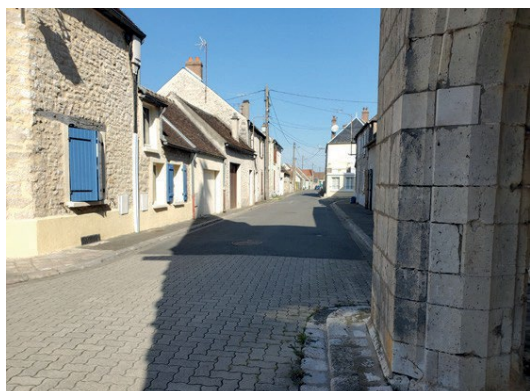
1- Grande rue



2- Rue du Porche



3- Rue du Porche



4- Rue du Porche



5- Vue sur le pinacle du fronton de l'hôtel de la Monnaie, rue du Porche

Hors les murs de la cité forte



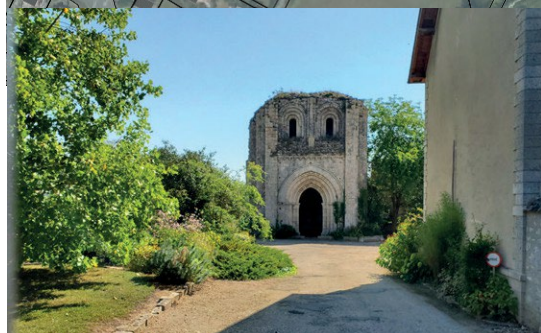
Au-delà des murs de la ville forte, de petits faubourgs se sont formés au cours du temps.

Ils s'installent le long des grands axes menant à la cité. De petites maisons de bourg et des ensembles de fermes formant le paysage bâti de ces secteurs.

Ces tissus participent à l'appréhension des Monuments Historiques du centre-bourg, car ils accompagnent les perspectives lointaines sur ces édifices.

Ils participent également à la séquence d'entrée et d'approche de Château-Landon.

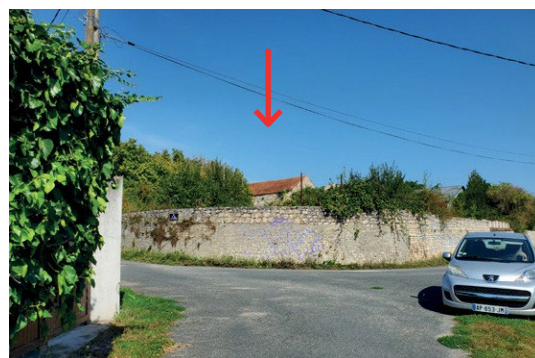
Église Saint-André et tour Saint-André



1- Rue Charles de Gaulle (à travers le



2- Chemin du bas de Saint-André (à travers un portillon)



4- Chemin de la Haie de Banse

Datant du milieu du XII^e siècle, ces deux monuments correspondent aux vestiges d'une imposante abbaye clunisienne.

L'ensemble conventuel, aujourd'hui très endommagé, fut réduit au XVI^e siècle à un prieuré.

L'ensemble est indiqué comme déjà fort délabré au moment de la Révolution de 1789.

Aujourd'hui, les deux monuments s'inscrivent en cœur de parcelle, au cœur d'une ferme. La parcelle est ceinte de hauts murs maçonnés.

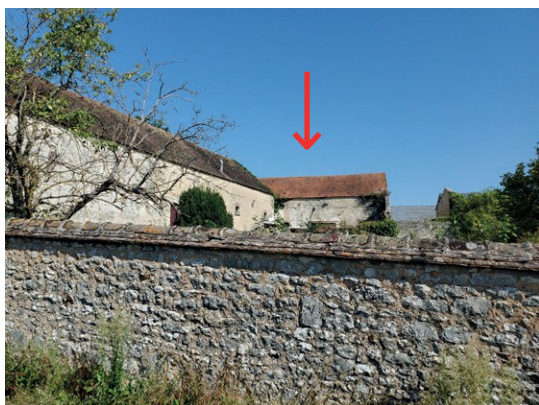
Depuis le domaine public, la tour-porche s'aperçoit à travers le grand portail qui ouvre sur la rue Charles de Gaulle et dans la perspective de la rue Saint-André (haut de la tour). Les toitures se repèrent depuis les abords proches (chemin du bas de Saint-André et chemin de la Haie de Banse).

Des hangars et constructions agricoles ont été bâtis, accolés aux monuments.

L'église et la tour s'inscrivent dans un tissu pavillonnaire, des pavillons du début du XX^e siècle, mais aussi un vaste lotissement des années 60, au sud, autour des rues Oriol et du 11 Novembre.

Les abords directs du monument ne sont donc pas en cohérence avec ce dernier.

Notons que depuis l'Est de la parcelle une très large ouverture paysagère sur la vallée du Fusain s'ouvre ainsi que des perspectives sur la cité forte. Les murs de clôture de certaines parcelles voisines des monuments ont été réalisés en moellons et participent à la qualité urbaine et paysagère des abords proches.



3- Chemin du bas de Saint-André



5- Rue Saint-André



6- Rue du Général de Gaulle



7- Chemin de la Haie de Banse



8- Chemin de la Haie de Banse



9- Chemin du bas de Saint-André , vallée du Fusain

Immeubles formant avec les monuments un ensemble cohérent

L'ensemble de la cité forte présente une grande qualité urbaine et architecturale. C'est un ensemble bâti d'une grande cohérence qui permet à tous de lire la ville médiévale.

Les constructions présentent également une grande homogénéité de gabarits et des matériaux en place.

La cité s'inscrit également dans un écrin paysager de très grande qualité avec la vallée du Fusain. Au-delà des qualités paysagères des lieux, les dégagements visuels, permettent de mieux comprendre l'installation géographique de la cité sur son éperon rocheux. Depuis la vallée, c'est un véritable paysage de carte postale qui s'offre à tous les visiteurs dans lequel viennent s'inscrire les monuments protégés.

Au-delà des murs historiques de la cité, les tissus faubouriens présentent eux aussi une grande cohérence, une densité bâtie plus faible et des ensembles de fermes qui rappellent la vocation agricole de la commune.

Dans ces secteurs, le bâti, mais aussi les murs de clôture participent à l'ambiance des lieux.



1- Rue Moïse



2- Rue de la Ville Forte



3-Chemin de la croix du Bourdon



4-Rue de la Croix du Bourdon



5-Rue de saint Séverin



6-Rue Albert Ouvre



7-Place du Marché



8-Place de l'Hotel de Ville



9-Vallée du Fusain

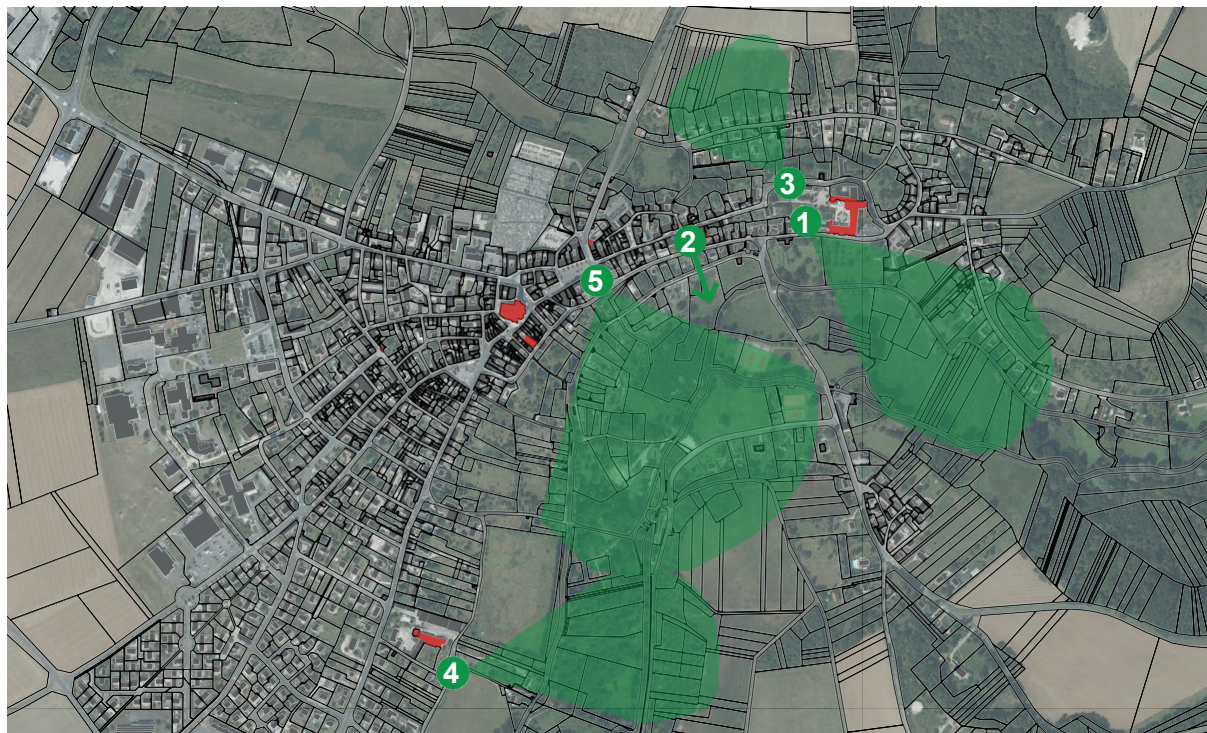


10-Vallée du Fusain

Un très fort lien existe entre le site géographique et paysage et la ville.

Ce cadre offre un écrin d'exception à la ville mais permet également de profiter de large panorama sur le grand paysage depuis la ville.

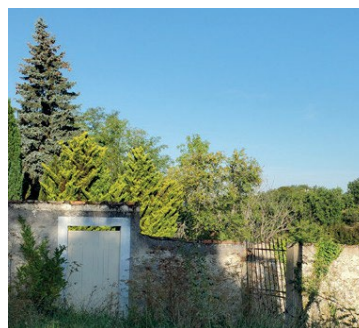
Côté Sud, ces ouvertures visuelles, lorsque le temps est dégagé, permettent d'ouvrir des perspectives lointaines.



1- Panorama depuis la terrasse de l'abbaye Saint-Séverin



2- Perspective depuis la poterne Sud



3- Panorama depuis la rue de la Ville Forte



4- Panorama sur la vallée depuis le Chemin de la Haie de Banse



5- Panorama sur la vallée depuis la place du Larry

Immeubles et territoire en abords directs du monument, mais ne présentant pas d'intérêt patrimonial

Plusieurs lotissements pavillonnaires ont été repérés dans les abords aujourd'hui protégés. Au Nord, autour de la rue du capitaine Antoine Chambon et de la rue de Poterne, un ensemble de pavillons, installés en recul de la rue, s'installe aux abords de l'abbaye Saint Séverin sans pour autant être en covisibilité directe du monument, le coteau Nord étant boisé. Depuis la rue du Capitaine Antoine Chambon on perçoit cependant entre les constructions la toiture de l'église. Notons que les espaces verts privés participent à la qualité paysagère de ce secteur.



Rue du capitaine Antoine Chambon



Rue du capitaine Antoine Chambon

Plusieurs lotissements de maisons individuelles sont également repérables au Sud Ouest, entre les rues de Nisceville et Charles de Gaulle. Si le tissu bâti et urbain ne présente pas d'intérêt, il faut signaler que le clocher de l'église Notre-Dame se repère dans la perspective de la rue Charles de Gaulle et de Nisceville.

Rue Claude Debussy



Route de Jallemain



Un dernier secteur d'extension de Châton-Landon composé de bâtiments agricoles, d'activité et de commerces est à indiquer à l'Ouest, entre la route de Mondreville et la rue de Nisceville.



Rue de Nisceville



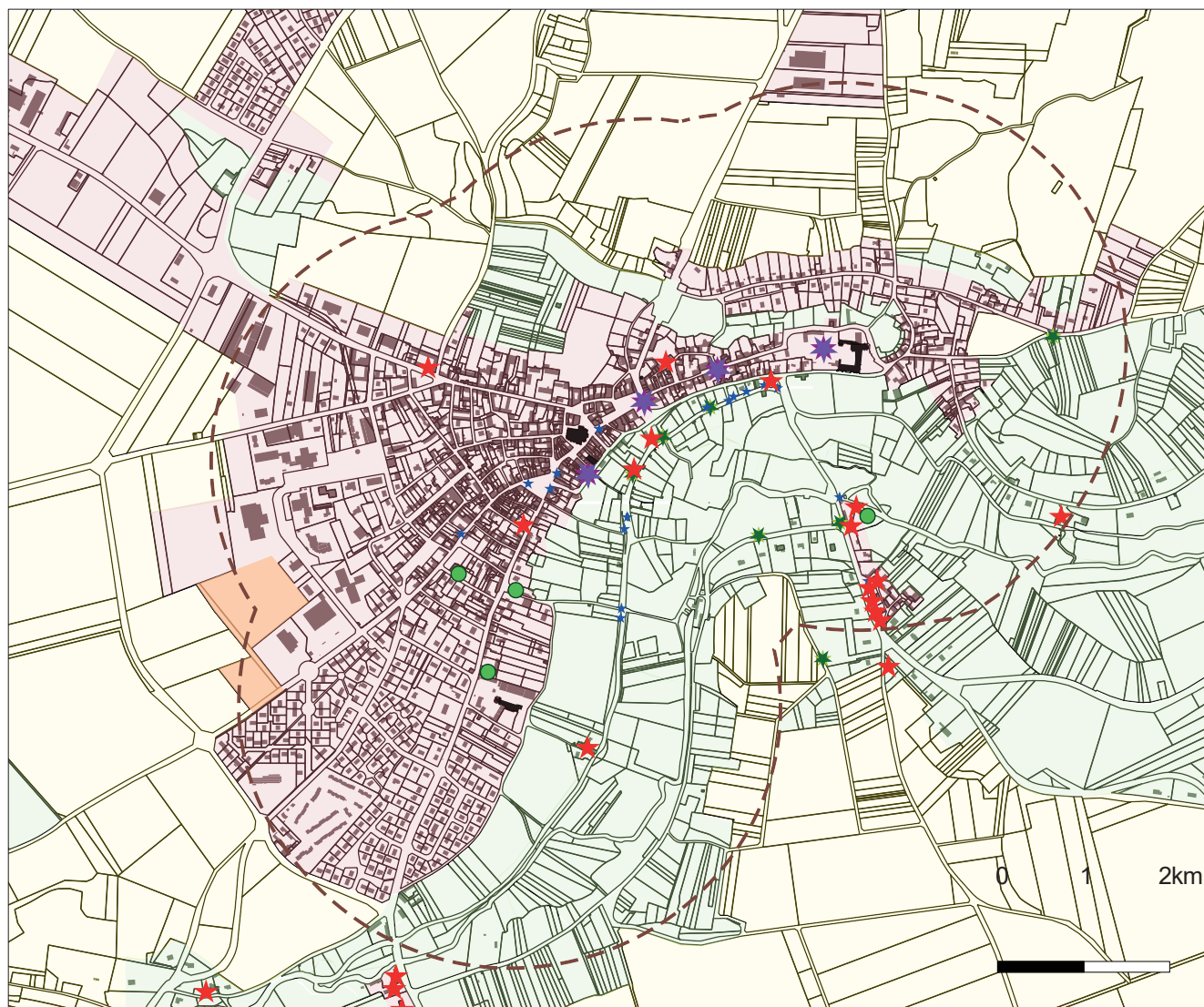
Boulevard Carnot

Projets de la commune et des documents d'urbanisme

La Sectorisation du PLU distingue clairement les secteurs urbanisés des secteurs paysagers et agricoles. L'ensemble de la vallée du Fusain est ainsi indiqué en zone N. Au Nord de Château Landon, les parcelles profitent d'un zonage agricole. Les secteurs déjà urbanisés sont en zones UA, UB, UC ou UX. Seule une parcelle à l'arrière de l'actuel Carrefour Market est indiquée comme «à urbaniser» dans le périmètre d'étude. Aucune covisibilité avec l'un des Monuments Historiques de Château Landon n'existe avec cette parcelle.

Des éléments remarquables sont protégés:

- arbres remarquables,
- bâtis de caractère,
- éléments de «petit patrimoine» (puits ou lavoirs),
- cônes de vue
- et vues remarquables.



Légende

- | | |
|-------------------|------------------------|
| Zone urbaine Zone | Arbre remarquable Bâti |
| agricole Zone | de caractère Petit |
| Naturelle Zone à | patrimoine Cône de vue |
| urbaniser | Vue remarquable |
| | |

Proposition de PDA

Objectifs généraux proposés

Le Périmètre Délimité des Abords (PDA) doit délimiter les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec les monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou sa mise en valeur.

Le PDA prend également en compte les points de perception sur les monuments historiques particulièrement sur les vues lointaines qui existent sur l'église Notre-Dame, l'abbaye Saint-Séverin et la tour Saint Thugal.

La hauteur et le gabarit de ces édifices amènent des vues depuis le lointain.

L'installation de la ville sur un éperon rocheux entraîne aussi des vues sur l'ensemble de la cité forte depuis la vallée du Fusain et un belvédère de grande qualité depuis la place du marché et la place du Larry depuis la ville vers le grand paysage (jusqu'au lieu-dit/hameau Les Gauthiers et même jusqu'au Loiret).

Les propositions de PDA prennent également en compte les ensembles bâtis perçus depuis les MH et les ensembles bâtis et espaces libres présentant un intérêt dans l'approche et la découverte de ces édifices et qui participent à la qualité des abords.

L'analyse de l'environnement comme des paysages naturels et bâtis autour des monuments historiques de Château-Landon conduit à proposer des solutions de périmètres délimités des abords restreints par rapport au périmètre automatique, mais qui portent pour certains axes au-delà des abords automatiques en raison des vues lointaines sur la cité forte.

Les propositions prennent en compte les enjeux suivants :

- > Préserver les points de vue et les perspectives sur les monuments, depuis les axes d'entrée dans la ville, mais aussi et surtout depuis la vallée du Fusain;
- > Veiller à une évolution harmonieuse du bâti existant et avoisinant les monuments historiques :
 - conserver un aspect extérieur des constructions respectueux des teintes et matériaux traditionnels du centre de Château Landon et à conserver les volumétries traditionnellement du bourg médiéval,
 - éviter les impacts visuels trop marqués par le choix des couleurs lors des travaux de façades notamment sur le ravalement des constructions,
 - entretenir et restaurer les murs de soutènement des jardins et des remparts qui participent à la lecture de la ville depuis la vallée du Fusain,
 - veiller à l'intégration paysagère des constructions nouvelles, principalement aux abords de l'église et de la tour Saint-André,
- > Poursuivre les aménagements visant à valoriser les monuments dans l'espace urbain et à la valorisation de la trame viaire du centre ancien (revêtement de sol, espaces de stationnement intégré);
- > Assurer une cohérence des limites des PDA avec le zonage du PLU et du site inscrit.

Enjeux identifiés



Légende

 Périmètres actuels des abords
 Monuments Historiques

 Immeubles participant à la conservation des MH Vues et perspectives
 Parties non bâties qui participent à la mise en valeur des monuments Immeubles formant avec les monuments un ensemble cohérent

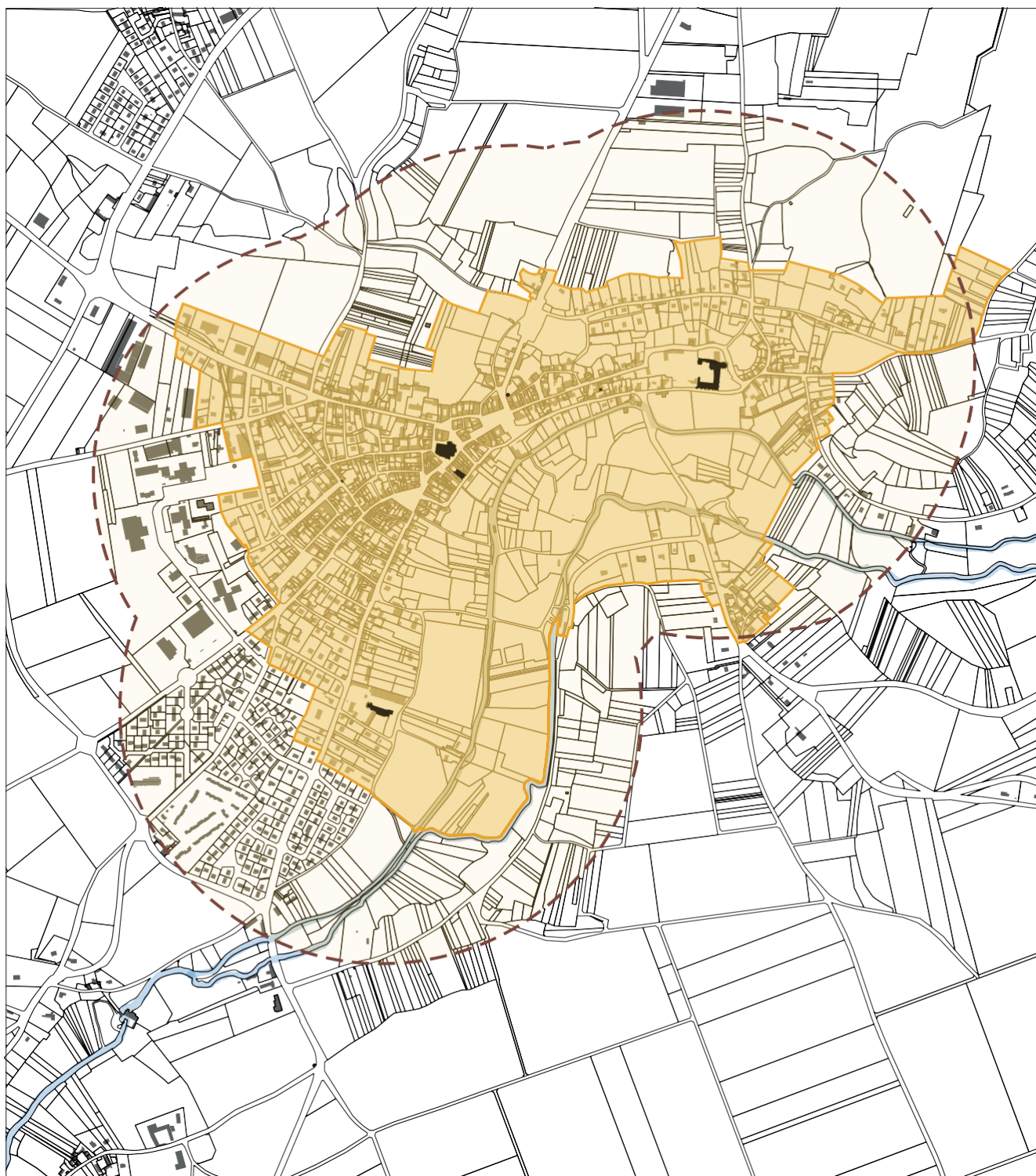

Périmètres délimités des abords proposés



- > Prise en compte des tissus d'intérêt qui permettent d'appréhender la ville et ses monuments
- > Sortir de la protection les lotissements pavillonnaires sans covisibilités avec les MH
- > Prise en compte des vues lointaines sur les MH
- > Limites du PDA fixées sur les limites des zones U

Légende

- Périmètres actuels des abords
- PDA
- Monuments Historiques



Légende

 Périmètres actuels des abords
 Monuments Historiques

 Projet de PDA
 Secteur exclus de la protection des abords des MH

Annexes

- 1- Carte des servitudes au titre des espaces patrimoniaux – état actuel**
- 2- Carte des servitudes au titre des espaces patrimoniaux – état futur après création des PDA avec indication du périmètre actuel des abords**
- 3- Carte des servitudes au titre des espaces patrimoniaux – état futur après création des PDA**
- 4- Carte des immeubles et espaces non bâtis participant à la conservation des monuments historique**
- 5- Tableau récapitulatif monument historique, propriétaire et communes concernées / à compléter UDAP et commune**

5- Tableau récapitulatif monument historique, propriétaire et communes concernées

Monument historique concerné	Propriétaire et adresse	Communes actuellement concernées par les abords du monument (commune d'implantation ou limitrophe)
Abbaye Saint-Séverin	Département de S&M (77) Rue de la Ville Forte (propriétaire public)	Château-Landon
Église Notre-Dame	Commune de Château Landon Place du général Leclerc (propriétaire public)	Château-Landon
Hôtel de la Monnaie	Commune de Château Landon Rue du Porche (propriétaire public)	Château-Landon
Hôtel-Dieu	Commune de Château Landon 29, rue Galland (propriétaire public)	Château-Landon
Tour Madeleine	Commune de Château Landon 6, route de Souppes (propriétaire public)	Château-Landon
Tour Saint-Thugal	Emmanuel CANAULT 26, rue de la Ville Forte (propriétaire privé)	Château-Landon
Église Saint-André	Commune de Château Landon 37, rue Charles de Gaulle (propriétaire public)	Château-Landon
Tour Saint-André	Commune de Château Landon 37, rue Charles de Gaulle (propriétaire public)	Château-Landon